

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'UNICEF et le UNHCR se félicitent de la directive de l'UE visant à protéger les enfants réfugiés et migrants**

**BRUXELLES, Belgique, 12 avril 2017** – Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se félicitent de la nouvelle directive politique de la Commission européenne concernant la protection des enfants migrants et réfugiés, véritable jalon en la matière.

« C'est la première directive politique de l'UE à aborder la situation et les droits de tous les enfants dans le cadre des migrations - les enfants réfugiés et migrants, les enfants seuls et avec leurs familles -, faisant ainsi un lien entre les migrations, l'asile et la protection de l'enfance », a déclaré la Directrice du Bureau de l'UNICEF à Bruxelles, Noala Skinner.

« Cette directive importante aidera les États de l'UE à mieux répondre aux besoins des réfugiés et des enfants migrants. Nous espérons vivement qu'elle contribuera, de manière très concrète, à la protection des nombreux enfants qui arrivent en Europe après avoir été forcés de fuir leurs maisons en raison de la violence, de la guerre et des conflits. Beaucoup d'entre eux ont énormément souffert durant leur voyage et aussi après », explique la Directrice adjointe du Bureau du HCR pour l'Europe, Diane Goodman.

Les principales actions concrètes comprennent le recrutement de tuteurs pour les enfants, l'amélioration de la protection de l'enfance à tous les niveaux ainsi que dans les points chauds, une meilleure collecte des données afin de s'assurer que les enfants soient correctement suivis, ainsi qu'un meilleur suivi et une meilleure coopération entre les États.

Nous nous réjouissons de l'appel lancé par la Commission européenne aux États membres en vue de prioriser les budgets européens et nationaux en faveur des enfants, de s'abstenir de réaliser des estimations d'âge souvent inutiles et invasives et d'accroître les possibilités ré-établissement ainsi que d'autres voies légales permettant de gagner l'Europe dans des conditions de sécurité normales.

L'engagement pris par la Commission européenne d'investir dans des formations, un encadrement et des outils destinés à assurer la protection des enfants constitue un autre développement très positif qui permettra d'évaluer au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant pour toutes les décisions le concernant.

Le HCR et l'UNICEF ont déclaré que l'appel lancé par la Commission européenne aux États Membres pour qu'ils fassent tout leur possible afin que des alternatives à la détention soient disponibles et accessibles aux enfants et aux familles est encourageant.

Les deux agences onusiennes ont souligné que le recours à la détention ne va jamais dans le meilleur intérêt des enfants et est extrêmement préjudiciable à leur santé et à leur bien-être.

Aucun enfant ne devrait être mis en détention pour des questions liées à la migration sans que l'on tienne compte de son statut légal ou migratoire ou de celui de ses parents.

La protection des enfants doit commencer par traiter des questions essentielles relatives à la migration des enfants, en ce compris la violence et les conflits prolongés, les déplacements forcés, la pauvreté infantile, et les privations. L'UNICEF et le UNHCR sont heureux de constater aussi que la nouvelle directive de l'UE souhaite prioriser et soutenir des systèmes de protection nationaux à destination d'enfants déplacés ou déracinés au-delà des frontières européennes.

Les deux agences onusiennes ont déclaré attendre avec intérêt que les États membres et l'UE mettent en œuvre cette nouvelle directive politique. L'UNICEF et le HCR estiment que la protection des enfants doit commencer par aborder les principaux moteurs de la migration des enfants, y compris la violence et les conflits prolongés, les déplacements forcés, la pauvreté et les privations.

### **Note for the Editor**

Demandes de politique globale de l'UNICEF pour les enfants migrants et réfugiés

1. Protéger les enfants réfugiés et migrants, particulièrement les enfants non-accompagnés, de l'exploitation et de la violence.
2. Mettre un terme à la détention des enfants migrants ou des enfants demandant un statut de réfugiés
3. Maintenir les familles réunies afin de garantir au mieux la protection des enfants et de leur assurer un statut légal.
4. Permettre à tous les enfants migrants et réfugiés de poursuivre leur scolarité et de leur donner accès à des services de santé et autres services de qualité.
5. Trouver urgemment des solutions pour traiter les causes sous-jacentes des larges mouvements migratoires des réfugiés et des migrants
6. Promouvoir des mesures visant à combattre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation dans les pays de transit ou de destination.

### **Pour plus d'information :**

Sarah Crowe, UNICEF Geneva, +41 229 095 747, [scrowe@unicef.org](mailto:scrowe@unicef.org)

Rebekka Opfermann, UNICEF Brussels Office, +32 505 01 06, [ropfermann@unicef.org](mailto:ropfermann@unicef.org)

Cécile Pouilly, UNHCR in Geneva, +41 79 108 26 25, [pouilly@unhcr.org](mailto:pouilly@unhcr.org)

Natalia Prokopchuk, UNHCR in Brussels, +32 471 60 08 9, [prokopch@unhcr.org](mailto:prokopch@unhcr.org)